

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 septembre 2016 à 20h00**

Etaient présents :

GAROT Marie-Françoise, GUITON Jacques, JOLY Martine, FAMY Roger, PERRON Séverine, RABUT Corinne PACAUD, Christelle, NYGREN Dominique

Absents : BOUREILLE Patrick, CHAUX Jean-Michel, BOIVIN David, BON Bernard, VUILLARD Jean-Thomas

Secrétaire de séance : PACAUD Christelle

1- INTERVENTION DE NICOLAS BOISSIER

En début de séance est intervenu M Nicolas BOISSIER pour présenter au conseil municipal l'architecture du site internet de la Mairie.

Beaucoup de travail reste encore à réaliser notamment à insérer toutes les pièces nécessaires au bon fonctionnement du site à savoir :

Les comptes rendus du conseil municipal, les photos, les bulletins municipaux, les liens vers des sites institutionnels, la mise à jour des artisans et commerçants de la commune ...

2- PRIX ELEVES ENTRANT EN 6EME

Le conseil municipal décide d'attribuer un prix de 35 € à chaque élève entré en 6ème à la présente rentrée scolaire.

3 -APPROBATION DE LA CONSULTATION DU LOT 01 TERRASSEMENT-VRD +OPTION ALARME ANTI INTRUSION

Après avoir rappelé que le LOT 1 avait été déclaré comme étant infructueux suite à l'appel d'offre publié sur l'Indépendant et sur E-Bourgogne, le Maire informe avoir consulté et que deux entreprises ont répondu et propose au conseil municipal de choisir l'entreprise la plus avantageuse économiquement et d'attribuer le marché en fonction. Il invite le conseil municipal à décider s'il convient de prendre l'option alarme anti intrusion pour le lot n° 9 Electricité, courants forts et courants faibles d'un montant de 3 467,00€ HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de retenir l'offre suivante pour un total de 53 628.50€ HT

lot n° 1 : Terrassement-VRD

ENTREPRISE BOIVIN : 53 628,50€ HT

DECIDE de prendre l'option Alarme anti intrusion pour le lot n°9 Electricité, courants forts et courants faibles d'un montant de 3 467,00€ HT.

AUTORISE le maire à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

4-PRET TAUX ZERO %

Le Maire informe le conseil municipal que la caisse des dépôts propose aux collectivités territoriales le prêt à taux zéro pour la réhabilitation des bâtiments publics dit "Prêt Croissance Verte"

Pour bénéficier de ce prêt, la rénovation doit :

Etre lourde, les travaux doivent avoir un coût supérieur à 200€ HT/M² de surface rénovée.

Respecter la réglementation thermique en vigueur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DECIDE de souscrire la demande de prêt à taux zéro auprès de la Caisse des dépôts pour un montant de 198 500,00€ sur 20 ans.

CHARGE le maire de faire toutes les démarches nécessaires afférentes au dossier.

5 INFORMATIONS DIVERSES

Le département souhaite réviser le PDIPR pour le numériser, dans cette perspective il nous demande de vérifier certaines données. Une réunion est prévue le samedi 01/10/2016 à 9h00, prévenir le président de pêche et loisirs et l'ABS (Martine JOLY).

Réunion fleurissement prévue le lundi 03/10/2016 à 9h30.

Prochaine réunion de conseil le 18 octobre 2016 à 20h30.